DEPARTEMENT HERAULT

Mairie de LACOSTE

Arrêté : AR_2026_001

Arrêté
portant règlementation permanente des travaux sur l'éclairage public sur le domaine public communal

Le Maire de la commune de Lacoste,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié ;

Vu la demande de la société SERPOLLET, sise Domaine de la Barthe à Cournonterral (34660), mandaté par Hérault Energies, en charge de la maintenance de l'éclairage public sur la commune de LACOSTE;

Considérant qu'i appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et des agents municipaux lors des travaux effectués en régie sur le domaine public communal ;

ARRÊTE

Article 1 : Le présent arrêté s'applique à tous les travaux de maintenance de l'éclairage public réalisés par la société SERPOLLET sur l'ensemble du domaine public communal.

Article 2 : En cas de nécessité la circulation pourra être alternée. La vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords du chantier. Le stationnement pourra être interdit au droit des travaux.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place, entretenue et déposée par la société CITEOS.

Article 4 : Les zones de travaux seront balisées. Les intervenants devront être équipés des EPI réglementaires. Un passage sécurisé pour les piétons devra être maintenu.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.
Madame la secrétaire générale de mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Clermont l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la société SERPOLLET.

Lacoste, le 4 février 2026.

Le Maire,
Marc CARAYON

MAIRIE DE LACOSTE HERAULT 34800

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr